

Crousculture

Culture Actions

Un projet étudiant ?

**FAITES-VOUS
ACCOMPAGNER !**



**Le dispositif de soutien
aux initiatives étudiantes**

RENSEIGNEMENTS SUR
www.etudiant.gouv.fr
et dans les **services culturels**
des Crous

Culture ActionS

Les Crous soutiennent les initiatives étudiantes

Les Crous entendent favoriser toutes les formes d'engagement étudiant dans la vie collective et associative. Le dispositif Culture-ActionS vous apporte un soutien financier et matériel dans la réalisation de vos projets culturels, citoyens ou solidaires.

LES CONDITIONS DE DEMANDE :

- Être étudiant dans l'enseignement supérieur ou dans une formation donnant droit au statut étudiant.
- Être une association étudiante.
- Avoir un projet dans l'une des catégories suivantes : Culture / ActionS / Culture scientifique et technique / Jeune talent.

LES DÉMARCHES :

- Prendre contact auprès du service culturel de son Crous.
- Remplir son dossier.
- Défendre son projet devant la commission d'attribution.



LES DOMAINES D'ACTIONS

- **Culture** : production et diffusion culturelle dans tous les domaines artistiques (arts visuels, cinéma, danse, design, littérature, écriture, multimédia, poésie, théâtre, musique, photographie, mode, création artistique, peinture, bande dessinée...).
- **ActionS** : projets relevant de la citoyenneté, la solidarité locale, nationale ou internationale, l'environnement, le sport, l'économie, le développement durable.
- **Jeune talent** : soutien à la création artistique, dans tous les domaines.
- **La culture scientifique et technique** : pour les projets privilégiant la recherche, les sciences, l'informatique ou la technologie (à l'exclusion des « simples » conférences).

LE RÔLE DU SERVICE CULTUREL

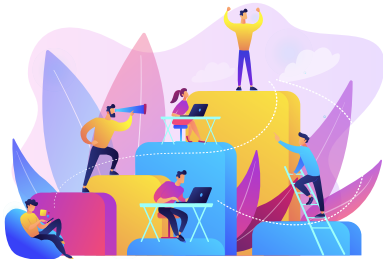
- Accompagner le projet : formations, démarches administratives, dates des commissions régionales, suivi du dossier.
- Conseiller et aider au montage de projet et à la constitution du dossier de candidature.
- Orienter les étudiants vers des professionnels ou acteurs du champ d'intervention susceptibles de les soutenir.
- Présenter le projet auprès des instances régionales et nationales.

LES COMMISSIONS

Si votre projet remplit les critères d'éligibilité, vous devez vous préparer à le présenter oralement devant la commission régionale.

Composée de représentants étudiants, des universités, des collectivités locales, de professionnels du milieu culturel ou associatif et de membres du Crous, elle se réunit plusieurs fois par an pour :

- Examiner et sélectionner les dossiers.
- Fixer le montant des financements. Après avis favorable, le Crous versera l'aide accordée selon ses propres modalités.
- Désigner les projets présentés à la commission nationale.



RÈGLEMENT

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le projet doit :

Être présenté **OBLIGATOIREMENT** par :

- un étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur et suivant une formation donnant droit au statut étudiant,
- un groupe d'étudiants,
- ou une association étudiante.

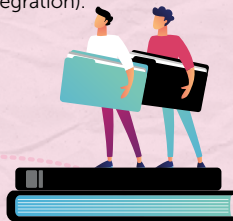
Être novateur et, s'il a déjà été présenté les années précédentes, contenir de nouveaux paramètres (pas de reconduction d'un événement à l'identique).

- Mettre en exergue une dynamique d'animation de la vie étudiante (au minimum une restitution de projet dans le milieu étudiant faisant partie intégrante du projet et développée dans le dossier).
- Bénéficier d'un cofinancement d'autres partenaires publics ou privés (aide matérielle chiffrable ou soutien financier).
- Présenter un budget équilibré.
- Prévoir l'engagement de faire apparaître le logo du Crous sur tous les supports de communication relatifs au projet.

LES CRITÈRES DE NON-ÉLIGIBILITÉ

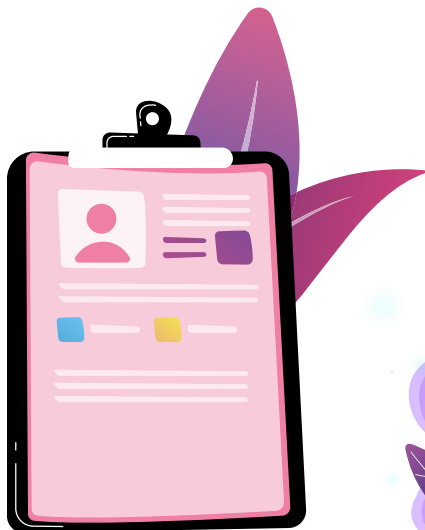
Ne pourront être examinés les projets :

- Déjà achevés à la date limite de dépôt du dossier.
- À but lucratif ou commercial.
- Présentant des dépenses d'investissement ou de fonctionnement associatif.
- Faisant partie du cursus universitaire obligatoire de l'étudiant (projets sanctionnés par une note ou toute autre forme d'évaluation, donnant lieu à la rédaction d'un mémoire ou d'un rapport, tutorés (même sans évaluation) par un ou des professeurs, mis en place lors de temps spécifiques faisant partie du cursus pédagogique d'une formation ; projets dont l'objet est identique au sujet de recherche universitaire du ou des porteur(s) de projet).
- Les participations à un raid.
- Les voyages touristiques.
- Les fêtes corporatistes (gala, soirée d'intégration).



LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMMISSIONS :

- Impact sur le milieu étudiant.
- Dynamique d'animation du campus.
- Qualité du montage financier.
- Originalité du projet.
- Qualité de la présentation.



LES PRIX NATIONAUX

Chaque Crous sélectionne et adresse au centre national (Cnous), à la fin du mois de septembre, les projets sélectionnés pour participer aux commissions nationales Culture-ActionS.

Sont en jeu :

■ Prix Culture : ■ Prix ActionS :

2 000 € (1 ^{er}),	2 000 € (1 ^{er}),
1 500 € (2 ^e),	1 500 € (2 ^e),
1 000 € (3 ^e).	1 000 € (3 ^e).

■ Prix Culture Scientifique et technique :

2 000 €.

■ Prix Jeune talent :

2 000 € (1^{er}),
1 500 € (2^e).





LES COORDONNÉES DES SERVICES CULTURELS DES CROUS

Aix - Marseille-Avignon

Tél. 04 42 93 47 69
www.crous-aix-marseille.fr

Amiens-Picardie

Tél. 03 22 71 24 06
www.crous-amiens.fr

Antilles et Guyane

Tél. 05 90 89 09 52
www.crous-antillesguyane.fr

Bourgogne Franche-Comté

■ Besançon

Tél. 03 81 48 46 61
www.crous-bfc.fr

■ Dijon

Tél. 03 45 34 86 15
www.crous-bfc.fr

Bordeaux-Aquitaine

Tél. 05 56 80 78 28
www.crous-bordeaux.fr

Clermont-Auvergne

Tél. 04 73 34 44 16
www.crous-clermont.fr

Corse

Tél. 04 95 45 32 25
www.crous-corse.fr

Créteil

Tél. 01 45 17 06 50
www.crous-creteil.fr

Grenoble-Alpes

Tél. 04 56 52 88 07
www.crous-grenoble.fr

Lille-Nord-Pas-de-Calais

Tél. 03 20 33 62 27
www.crous-lille.fr

Limoges

Tél. 05 55 43 17 05
www.crous-limoges.fr

Lorraine

Tél. 03 83 91 89 01
www.crous-lorraine.fr

Lyon

Tél. 04 72 80 85 63
www.crous-lyon.fr

Montpellier-Occitanie

Tél. 04 67 41 50 09
www.crous-montpellier.fr

Nantes-Pays de la Loire

Tél. 02 40 37 13 28
www.crous-nantes.fr

Nice-Toulon

Tél. 04 92 15 50 82
www.crous-nice.fr

Normandie

■ Caen

Tél. 02 31 56 60 95
www.crous-normandie.fr

■ Rouen

Tél. 02 32 08 50 07
www.crous-normandie.fr

Orléans-Tours

Tél. 02 38 24 27 00
www.crous-orleans-tours.fr

Paris

Tél. 01 40 51 37 03
www.crous-paris.fr

Poitiers

Tél. 05 49 43 53 02
www.crous-poitiers.fr

Reims

Tél. 03 26 04 15 50
www.crous-reims.fr

Rennes-Bretagne

Tél. 02 99 84 31 63
www.crous-rennes.fr

La Réunion

Tél. 02 62 48 95 06
www.crous-reunion.fr

Strasbourg

Tél. 03 88 21 28 40
www.crous-strasbourg.fr

Toulouse-Occitanie

Tél. 05 61 12 55 05
www.crous-toulouse.fr

Versailles

Tél. 01 39 24 52 19
www.crous-versailles.fr

Cnous

Politique de site et dynamisation
de la vie de campus

60 Boulevard du Lycée

CS30010

92171 Vanves Cedex

Tél. 01 71 22 97 66

Directeur de la publication : Dominique Marchand

Rédaction : Politique de site et dynamisation
de la vie de campus

Ce document participe à la protection de l'environnement :
il est imprimé par Merico.

Tirage : 22 700 ex.

Conception graphique **LA TITULUS** : Août 2019.

Crédit photo : AdobeStock®, Freepik®.

